



# Fiche Renseignements à remettre pour la location

(MàJ au 01.05.2022)

Tarifs et Conditions 2021 / 2022 au 1<sup>er</sup> Juillet 2021

➤ **Documents à remettre par le locataire :**

- Carte d'Identité avec date et lieu de Naissance,
- 1 RIB,
- 2 Derniers avis d'Imposition,
- Attestation de scolarité pour les Etudiants précisant la durée de la Formation
- Contrat de Travail ou Attestation d'Emploi précisant la date d'Entrée dans la Sté
- 2 derniers bulletins de salaire,
- 1 Justificatif de domicile (ex : facture EDF, Eau, autres ...)
- Attestation bancaire de "Non surendettement"
- Paiement du loyer par "Virement"
- Dépôt de Garantie : 1 mois encaissé + Caution clef sécurité : 50 € (cause perte régulière par Locataires)
- Remboursement Dépôt de Garantie : dès réception de vos Factures de Résiliation : EDF + Eau

➤ **Documents à remettre par la caution :**

- 2 derniers avis d'Imposition,
- Contrat de Travail ou Attestation d'Emploi précisant la date d'Entrée dans la Sté
- 2 derniers bulletins de salaire,
- 1 Justificatif de domicile (ex : facture EDF, Eau, autres ...)
- 1 RIB
- Attestation bancaire de "Non surendettement"

➔ **Important :**

- Prendre une assurance R.C. locataire obligatoire si vous logez dans l'un de nos Appartements ;
- **A noter :** Animaux non admis et Musicien toléré, dans le respect des autres locataires.
- **Information et Conditions pour les Frais de Dossier :**
  - **Le Chèque de Garantie est non encaissé** pour les Etudiants en BTS avec scolarité de 2 Ans sur Justificatif de l'Ets Formateur qui précise la durée de formation. **Si l'Etudiant quitte le logement avant la fin du 12<sup>ème</sup> mois, le chèque est encaissé.**
  - **Le Chèque de Garantie est encaissé pour un non Etudiant et dû à la SCI 2B VENDEE.**
- **Kit Entretien** remis à l'Entrée, à remettre au Départ par le Locataire.

➔ **Pour le préavis départ :** 3 mois par mail simple, sauf 1 mois avant départ pour fin de scolarité ou de Contrat de Travail, avec Accusé Réception Mail de la SCI 2B VENDEE.

- **Infos Préavis :** [www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1168](http://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1168)